

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 29 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 20 janvier 2026
Nombre de conseillers présents : 22

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., Mme GUILLET A-D., M. GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., RELET J-M., CROCHET B., BONNEAU R., LEROY D., BLANDINEAU M., Mmes BRILLET L., CHEVRIER B., BERTAUD M-F., PAILLER A., M. LIAIGRE T., Mmes MARTINEAU C., BAUDRY K., JOLLY F., MM. HERCBERG F., SIRET S., Mme ROUSSET C..

Absents : Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J..

Mme DILLET S., M. BERTHOMÉ F., M TESSIER P.

Secrétaire : M. Jean – François CHOUIN

2026.15 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

URBANISME

N° de décision	Date de dépôt	Références cadastrales	Date de décision de l'autorité	Décision de l'autorité
71	11/11/2025	AT 350-351	19/11/2025	Renonciation
72	12/11/2025	AP 381-383	19/11/2025	Renonciation
73	12/11/2025	AO 127-437	19/11/2025	Renonciation
74	18/11/2025	AN 344	19/11/2025	Renonciation
75	21/11/2025	AS 287-297-299	04/12/2025	Renonciation
76	25/11/2025	AN 348	04/12/2025	Renonciation
77	04/12/2025	BC 22	04/12/2025	Renonciation
78	19/12/2025	AV 235-236	29/12/2025	Renonciation
79	23/12/2025	AS 250	29/12/2025	Renonciation
80	29/12/2025	AT 560-561-562	29/12/2025	Renonciation

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE PRENDRE** de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE :**POUR : 23****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Jean-François CHOUIN



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

